



Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

Vallée de l'Indre

Document graphique 6



Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral n° 59-05
du 28 avril 2006

Pour le préfet et par délégation
Le chef de bureau

ERIC DUDOGNON

Avril 2005

Echelle 1/20 000

Atlas des zones inondables - Département de l'Indre



Zones A inondables non urbanisées ou peu urbanisées, inconstructibles sauf exceptions.

- A1 aléa faible
 - A3 aléa fort
 - A4 aléa très fort
- ↳ Lorsque la largeur de la zone inondable est inférieure à 600 m, les nouvelles plantations ne sont pas autorisées (cf. règlement).

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions.

- B1 aléa faible
- B1b aléa faible dans les zones d'urbanisation dense
- B3 aléa fort
- B3b aléa fort dans les zones d'urbanisation dense
- B3v aléa fort dans les zones urbanisées particulièrement vulnérables

41.40

P.H.E.C cotes des plus hautes eaux connues (référence : crue du 26 au 27 novembre 1770)
Altitudes " normales " (NGF-IGN 69)

+ ---+ Limites communales